



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2025/151

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 03 avril 2025 de l'entreprise CIRCET CAB 1580 sise TSA 70011 – Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Monsieur MARQUES Bruno et agissant pour le compte d'ORANGE,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise CIRCET CAB 1580 effectuera des travaux afin de remplacer un poteau télécom sur GESTAR250314PIG4846322 pour le compte d'ORANGE quartier Les Plaines, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Au droit de la zone d'intervention, la circulation pourra être alternée manuellement ou interrompue de façon ponctuelle et limitée. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 21 avril 2025 au lundi 12 mai 2025 inclus.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise CIRCET CAB 1580 qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 avril 2025.

Le Maire,
Fernand BRON

